

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE MÉDITERRANÉE

Commission spécialisée emploi et formation aux métiers de la mer

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Jeudi 10 juin 2021

La liste des membres est attachée en annexe.

Mme la présidente de la Commission permanente remercie les nombreux participants à cette réunion d'installation de la commission spécialisée chargée de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer.

Elle rappelle que le Conseil maritime de façade a confié à la Commission permanente en octobre 2019 la mission de créer cette commission spécialisée. Le contexte sanitaire a ralenti la création mais depuis septembre 2020 le processus s'est accéléré. La Commission permanente a suivi attentivement cette création. Une réunion de préfiguration de la commission spécialisée s'est tenue le 8 avril dernier. L'arrêté interpréfectoral de création a été signé le 3 juin 2021.

Mme Aliphat remercie particulièrement l'équipe en charge de la préfiguration de cette commission spécialisée pour son travail, à savoir M. Garié, directeur du campus des métiers et des qualifications (CMQ) d'excellence « économie de la mer » Provence-Alpes-Côte d'Azur (accompagné de son directeur adjoint M. Schaeffer), Mme Legros, proviseure du lycée Rosa Luxembourg et directrice du CMQ Nauti-campus de Canet-en-Roussillon et, enfin, M. Cometto, directeur-adjoint du LPM de Bastia.

Le travail engagé a permis d'aboutir à l'élaboration d'un mandat clair, d'une composition à la hauteur des ambitions et de modalités de fonctionnement souples, gages d'un travail efficace. La large participation de ce jour augure des travaux de qualité pour assurer une vision panoramique de l'emploi et de la formation maritime en Méditerranée.

Mme Aliphat expose l'ordre du jour et laisse la parole à M. Levert pour procéder à l'étape clef de cette séance, à savoir les élections pour la présidence et la vice-présidence.

1. Élections pour la présidence et la vice-présidence

M. Levert procède à l'appel des votants (liste in fine) et expose le déroulé de l'élection.

Sont recensés 28 votants.

Seule une candidature a été reçue pour la présidence, à savoir celle de Charles-Henri Garié. Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

M. Garié expose sa profession de foi.

M. Levert propose de procéder au vote par acclamation. Aucun votant ne s'y opposant, Charles-Henri Garié (PACA) est élu Président de la commission.

M. Mayoly (PACA) se désiste pour laisser l'ensemble des régions être représentées, suite à l'élection de M. Garié en tant que président. Il se dit toutefois à disposition de ce dernier pour contribuer aux différents travaux.

Deux candidatures pour la vice-présidence perdurent donc par rapport à ce qui avait été reçu : M. Julien Cometto (Corse) et M. Guillaume Philippe (Occitanie).

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

L'équilibre interrégion souhaité est donc respecté.

M. Cometto et M. Philippe exposent leur profession de foi.

M. Levert propose à nouveau de procéder au vote par acclamation. Aucun votant ne s'y opposant, M. Julien Cometto et M. Guillaume Philippe sont élus en tant que vice-présidents.

M. Garié et ses vice-présidents remercient les membres de la commission. Ils en appellent aux candidats que se sont retirés pour travailler tout de même ensemble : l'emploi et la formation aux métiers de la mer en Méditerranée ont besoin de toutes les forces disponibles.

2. Présentation de l'organisation et du fonctionnement de la Commission spécialisée

M. Garié présente les règles d'organisation et de fonctionnement de la commission telles que prévues par l'arrêté interpréfectoral de création.

Il précise qu'il y aura les réunions de la commission « plénière » et en parallèle des groupes de travail pragmatiques. Des comptes-rendus seront communiqués aux membres de la commission.

Le mandat de la commission est prévu pour 3 ans.

L'arrêté est souple et permet des invitations ponctuelles aux réunions pour enrichir les échanges. Ainsi, si les membres souhaitent inviter une personne extérieure, il ne faut pas hésiter à en faire la demande. Il sera également possible de compléter la composition de la commission.

3. Présentation du mandat, des axes de travail et des travaux prioritaires 2021-2022

M. Garié revient sur le mandat confié par le Conseil maritime de façade et précisé par la Commission permanente ainsi que sur les axes de travail définis lors de l'étape de préfiguration.

M. Garié a souhaité identifier trois chantiers prioritaires pour 2021 – 2022, outre la priorité d'apprendre à travailler ensemble en vue de créer une union sur l'emploi et la formation en Méditerranée :

1 – Pour la création d'un observatoire des métiers de la mer, le choix a été fait de faire appel aux CARIF OREF qui se sont entendus pour désigner un CARIF OREF chef de projet, à savoir celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une présentation de premières pistes de travail est proposée par les CARIF OREF aux membres de la commission (support annexé au présent compte-rendu). Un groupe de travail va être constitué rapidement sur ce sujet afin d'avancer pendant l'été. Les membres volontaires suivants se sont manifestés en séance pour participer à ces travaux :

- Mme Flachaire, DREETS PACA
- Mme Perraud, DREETS PACA
- M. Laffite, CINav
- M. Mabo, FIN
- M. Doulens, CR Occitanie
- M. Alary, CR Occitanie
- Mme de Oliveira, CR Occitanie
- M. Begnis, CMAR PACA
- Mme Saez, Pôle Mer Méditerranée
- M. Bassinet, SG du CRPMEM Occitanie

2 – Sur le lancement du BIMer sur la façade, l'objectif est de faire connaître les métiers de la mer aux jeunes. Il sera particulièrement pertinent de mettre en commun les bonnes idées des trois régions pour favoriser la complémentarité et mobiliser de façon intelligente les crédits du plan France relance par exemple, en étant coordonnés.

3 – Pour l'identification des métiers en tension, M. Garié propose là aussi de s'appuyer sur les bonnes initiatives des uns et des autres et sur les « forces » de chaque territoire : le nautisme en Occitanie, via l'appui de la FIN, l'exploitation des ferries, des navires à passagers et l'aquaculture en Corse, etc.

Une fois que ces chantiers prioritaires seront engagés, la commission pourra auditer les partenaires, notamment les rectorats, pour bien connaître les projets de chacun.

Les membres de la commission ont ensuite évoqué les points suivants :

- Sur le projet d'observatoire, M. Mabo alerte sur les difficultés de tout observatoire. Le construire requiert une réflexion méthodologique en amont ; il est volontaire pour participer à ces travaux.
- L'observatoire sera dynamique de façon à bénéficier de données en permanence mises à jour. Il doit également se doubler d'un volet de promotion des trois régions.
- Il sera nécessaire de capitaliser les études déjà conduites dans les trois régions pour alimenter utilement les travaux de la commission.
- Il est proposé d'associer les délégués régionaux aux droits des femmes aux travaux pour le volet féminisation des métiers de la mer.
- Pôle emploi propose sa contribution aux travaux, notamment sur le sujet de l'attractivité des métiers. La crise sanitaire a conduit un certain nombre de demandeurs d'emploi à souhaiter se reconvertir, il y a donc des opportunités. Pôle emploi pourra également accompagner les travaux sur les passerelles / transferts de compétences et sur l'adéquation entre besoins des entreprises et achats de formation.

4. Informations diverses

La DIRM communique des informations d'actualité sur le plan de relance, plus précisément le volet pêche et aquaculture / promotion des métiers.

La prochaine réunion de la commission se tiendra au mois de septembre 2021.